

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
05/03/18	12/04/18	F01118P0058

1. Intitulé du projet

Réaménagement de parcs paysagers, de voies et d'espaces publics à Epinay-sous-Sénart

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Mairie D'Epinay sous Sénart

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Georges Pujals, Maire

RCS / SIRET 2 1 9 1 0 2 1 5 9 0 0 0 1 5 Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares
41 Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus (50 places sur la RD 94 et 40 places sur les rues du centre ville)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'aménagement et la requalification d'environ 8,3 ha d'espaces publics dans le centre-ville d'Epinay-sous-Sénart qui s'inscrit dans la réhabilitation du centre ancien et de la construction de la Maison des Arts et de la Culture (MAC), équipement culturel de rayonnement intercommunal qui sera implanté sur l'actuelle Place des Fêtes, situé en bordure du Vieil Epinay.

Cependant, le projet de requalification des espaces publics aurait été réalisé avec ou sans la création de la MAC. A titre informatif les informations sur le projet de la MAC sont présentées dans ce cerfa et ses annexes.

Des murs existants longeant un des parcs (citer) seront détruits.

4.2 Objectifs du projet

Créer de nouvelles dynamiques entre les habitants, les commerçants et les usagers en reliant les équipements (écoles, centre de loisirs, MAC), les espaces publics (Place du Général de Gaulle, des Arts, Parvis de l'école) et en y impulsant de nouvelles manières de parcourir la ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Durée des travaux : découpage en 3 phases de 2018 à 2022, 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles.

Découpage pour la tranche ferme : 15 mois de juin 2018 à août 2019 en 4 phases

- o Juillet 2018 à mi-septembre 2018 : travaux sur le parvis des écoles, travaux des terrasses et bassin ;
- o Mi-octobre 2018 à mars 2019 : travaux rue de Rocheau, travaux des terrasses et bassin ;
- o Avril 2019 à mi-juin 2019 travaux au carrefour du Levant et rue du Boisselet ;
- o Mi-juin 2019 à fin septembre 2019, travaux rue sainte Geneviève et rue du Boisselet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site de l'équipement, localisé à la croisée d'un axe de composition paysager et d'un axe urbain a vocation à constituer une nouvelle polarité attractive à la fois pour les Spinoliens et les habitants de l'agglomération, voire au-delà. Pour atteindre cet objectif, la Municipalité s'est positionnée en faveur de la conception de nouveaux espaces publics dans l'environnement immédiat de la MAC, de façon à optimiser la desserte, les fonctions, l'attractivité et la mise en relation de l'équipement avec le site.

Ces travaux s'accompagneront d'un programme de réaménagement des parcs urbains du centre ancien.

Le projet a pour but de faciliter l'accessibilité piétonne des espaces publics, avec un accent particulier pour la praticabilité des personnes à mobilité réduite (PMR). D'une manière générale les aménagements réalisés ont pour but de favoriser les modes doux. Les continuités de circulation des bus seront conservées.

Une réduction de la vitesse des usagers est recherchée, avec de nouvelles voies de circulation calibrées à des largeurs inférieures à celles existantes.

La création d'un embarcadère marque l'aboutissement de la voie douce transversale qui relie le Square de la place des Fêtes à l'Yerres.

Cet embarcadère est simplement constitué d'un ponton sur pieu

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique 2.1.5.0 infiltration des eaux pluviales dans le sol. Une passerelle traverse l'Yerres est déjà en place et sera maintenue. Un embarcadère destiné à accueillir une seule barque est créé sur une rive bétonnée. Cet aménagement n'est pas soumis à la loi sur l'eau et a déjà obtenu une autorisation (30/08/2017).
- Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
- En cours d'obtention :
 - Permis d'aménager en zone soumise par l'ABF (périmètre des abords du monument historique classé Menhir de Brunoy)
 - Permis de démolir pour les murs compris dans le périmètre de l'ABF

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet (concernant les 3 phases)	8.3 ha
Superficie des travaux concernant les parcs	5.7ha
Superficie des travaux pour la voirie	2.6 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune Epinay-sous-Sénart dans les secteurs suivants :

- Le parc de l'Europe
- L'avenue du 8 mai 1945
- Le parvis de l'Hôtel de Ville
- La rue du Boisselet
- Le chemin rural dit "Boisselet"
- La place du Général de Gaulle
- La rue de Rocheau
- Le parc des Orthodoxes
- la place des Arts
- la rue de la croix Rochopt
- la venelle des écoles
- la rue de la Forêt
- La pointe d'Alma

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 6 9' 5 8" 90 Lat. 0 2° 5 1' 4 3" 05

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 "Basse vallée de l'Yerres" accolée au périmètre d'étude
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mais site d'étude impacté par l'exposition au bruit de la ligne ferroviaire.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comprend des aménagements situés dans le périmètre délimité des abords (PDA) d'un monument historique classé (Menhirs de Brunoy). L'architecte des bâtiments de France (ABF) a été rencontré le 24 janvier 2018 afin d'intégrer ses préconisations. Le compte rendu de cette réunion est joint au dossier.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - PPRn Inondation : Non mais site d'étude accolée au périmètre du PPRI (cf dossier d'accompagnement) - Zone de sismicité 1 - Mouvement de terrain : non - Retrait gonflement des sols argileux : aléa fort à moyen, non soumis à un PPRn - PPRT : Non
<p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	Prescrit le 06/11/2008		
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les eaux souterraines à partir de la cote - 615 m
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 sur la commune, le site le plus proche se trouve à 22 km
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Périmètre des travaux accolée au périmètre du site classé "Vallée de l'Yerres aval et ses abords" (identifiant : 10001/ date de protection : 23/12/2006) (cf. dossier d'accompagnement).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de forage de prévu
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Volumes de déblais évacués : environ 8000m ³ correspondant en majeure partie aux résidus de démolition des voiries et trottoirs, ainsi que quelques de terrassements en déblais de faible épaisseur dans les parcs.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remblais qualitatifs : environ 8000m ³ de grave non traitée qui servira en grande partie à réaliser les couches de forme des voiries projetées et à remblayer certaines emprises du projet A ajouter aux remblais qualitatifs : 2000m ³ de terre végétale pour les plantations
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement prévoit l'abattage de douze arbres au sein d'un espace boisé classé (EBC), sans en modifier l'affectation ni la conservation. Des plantations de remplacement seront réalisées avec des essences forestières (érable, chêne, etc.) dans l'EBC pour diversifier les strates arborées et travailler sur un processus de régénération du boisement (les arbres existants sont assez vieux et endommagés). Autour du bassin, l'objectif est d'éclaircir un peu pour limiter l'eutrophisation du bassin et replanter les berges avec une strate basse. Certains des arbres abattus ont été expertisé en 2014 comme mort.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transport de marchandises dangereuses (canalisation de gaz)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Périmètre du PPRn Inondation accolé au site d'étude
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque sanitaire prépondérant est associé aux nuisances et émissions générées par le trafic routier. L'impact du projet est à relativiser au regard du trafic actuel.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer de nouvelles sources de bruit liées principalement au déroulement du chantier.
Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les berges et le pontons ne seront pas éclairés la nuit sauf exigence particulière liée à des raisons de sécurité. Aucun éclairage vers le ciel n'est prévu (pollution lumineuse limitée).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Conservation voire diminution du trafic routier</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, le projet engendrera la production de déchets du BTP. Une charte chantier vert sera mise en œuvre incluant une gestion appropriée des déchets de chantier.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en bordure du périmètre du site classé « Vallées de l'Yerres aval et ses abords » Le site est concerné par le périmètre délimité des abords d'un monument historique (Menhirs de Brunoy). Plusieurs réunions ont été organisées sur ce sujet avec l'ABF (juillet 2017 et janvier 2018)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des modifications sur les activités humaines : • Création de nouveaux chemins pour les déplacements doux • Renforcement du caractère urbain du site : abords apaisés, projet à la dimension du piéton et du cycle...

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Projet de la MAC.

Maitrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Val d'Yerres

Chantier en cours, livraison prévue pour septembre 2018.

Emprise du projet : 6705 m²

Surface imperméable (Batiment) : 1803 m² ; Surface infiltration indirect (récupération dans un bassin de fontainerie, noues) : 1196m² ; Surface perméable : 3706 m²

Surface plancher : 2 181 m²

Volumétrie : 5 nefs parallèles avec toiture à deux pentes. Hauteur des faitages : entre 5.10 m et 14,90 m

Public attendu : Public de la ville, de la communauté d'agglomération ou éventuellement du département pour des spectacles (salle de 405 places assises ou 600 places debout), des cours de dessin, de peinture, de danse, ou de cirque. Petits groupes de musiques locaux pour le studio d'enregistrement.

Impacts cumulés : Surfaces imperméabilisées

Surfaces imperméabilisées du présent projet : 7580 m²

Total des surfaces imperméabilisées des deux projets : Environ 9383 m²

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux environnementaux sont associés à la présence de différents zonages réglementaires : espaces boisés classés, périmètre étendu d'un monument historique et le périmètre du site classé de la vallée de l'Yerres aval et ses abords.

Le projet a cherché à maintenir une cohérence d'ensemble pour le paysage et à ne pas porter atteinte au patrimoine. Une vigilance a été apportée sur la conservation de l'espace boisé classé en replantant des essences locales adaptées. »

Sur ces thématiques des réunions et des échanges réguliers sont organisés avec les services instructeurs.

Pour ces différentes raisons, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

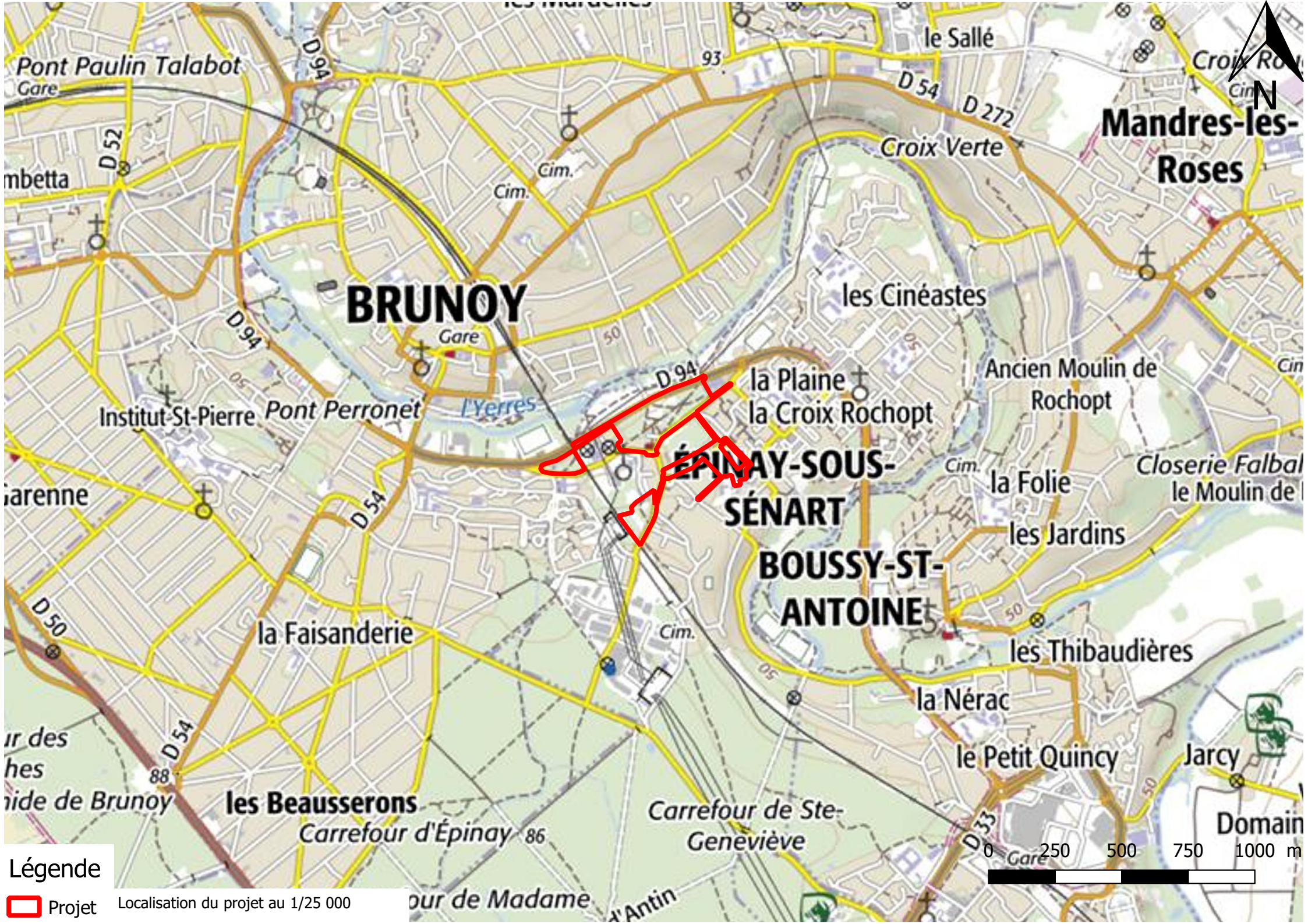
Epiray sous Saint

le,

27/03/18

Signature





BRUNOY

Mandres-les-Roses

ÉPINAY-SOUS-SÉNART

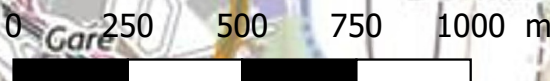
BOUSSY-ST-ANTOINE

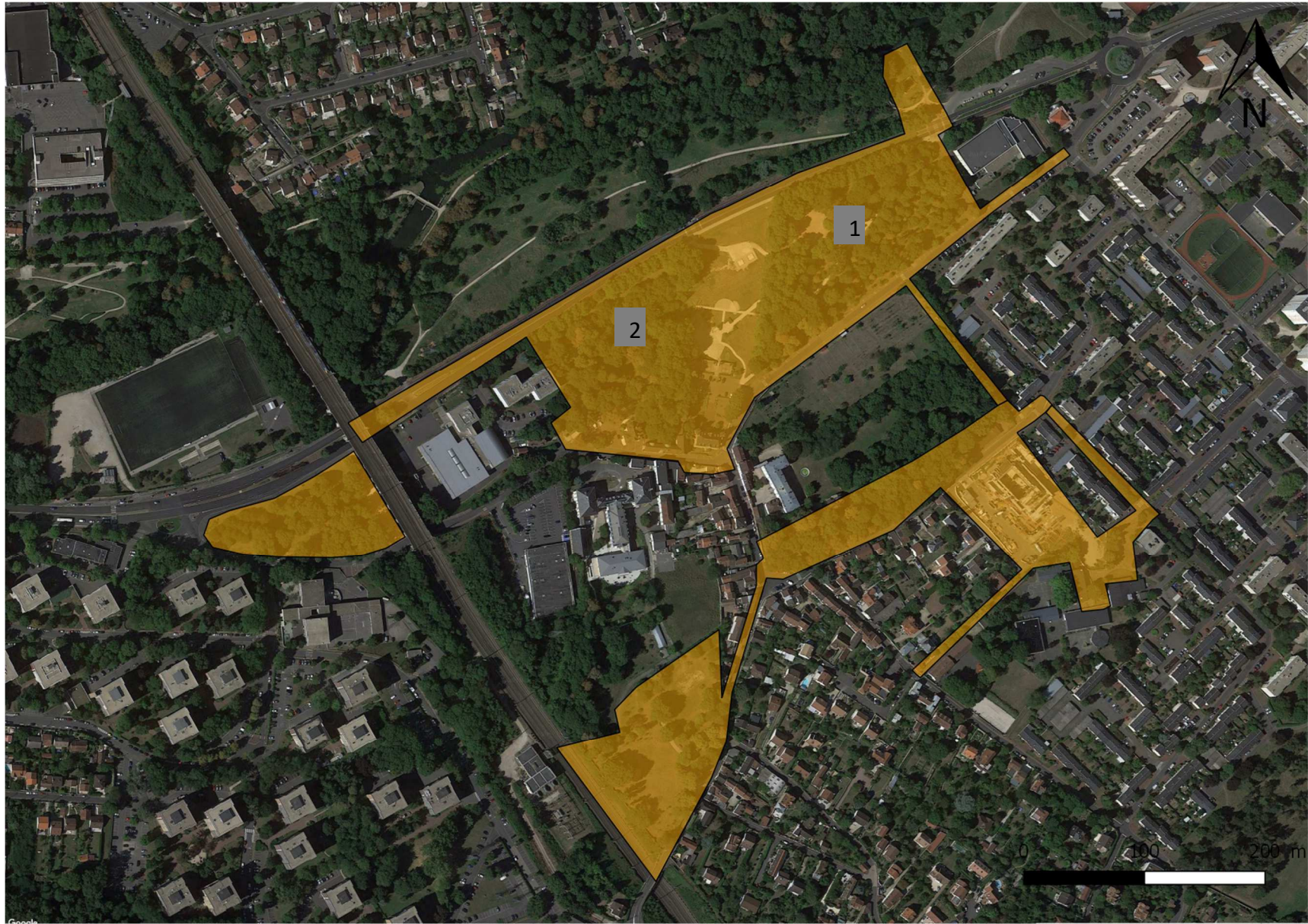
les Beauverons

Légende

Projet

Localisation du projet au 1/25 000

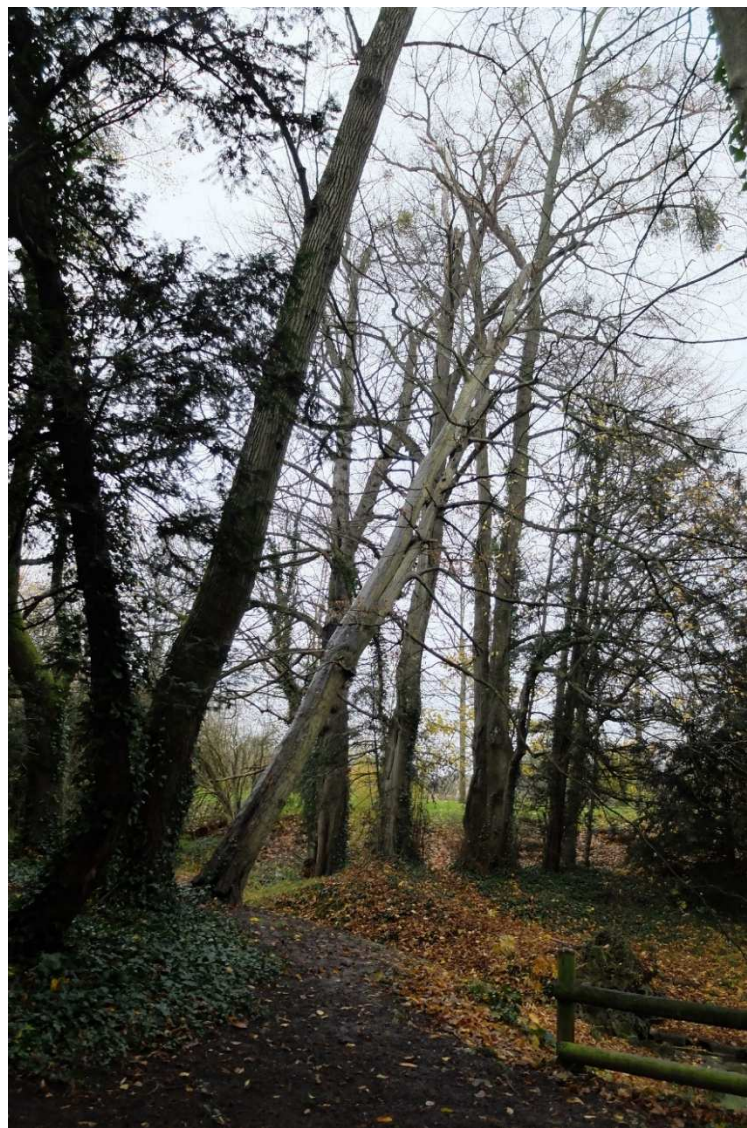




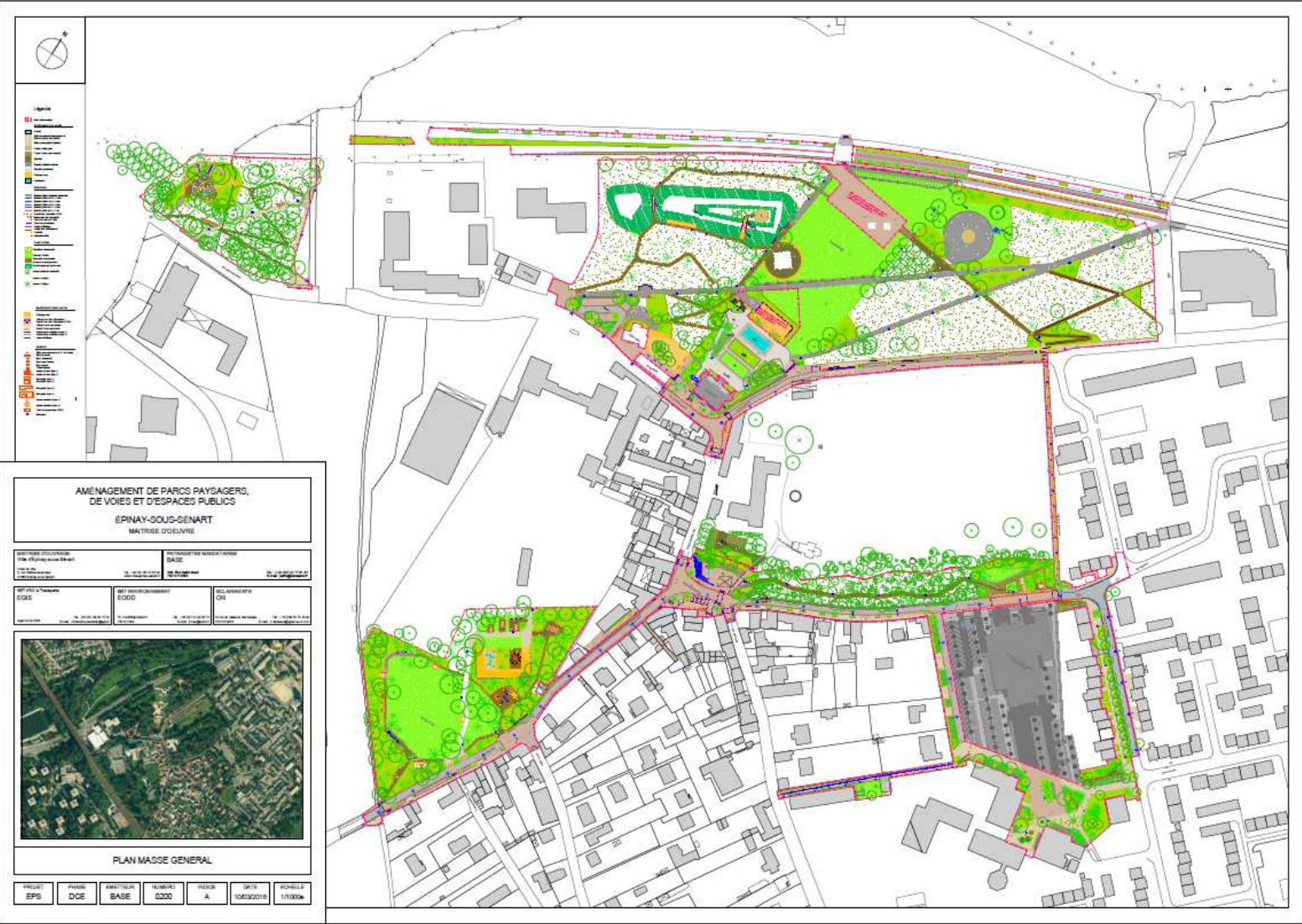
1 Espace boisé classé



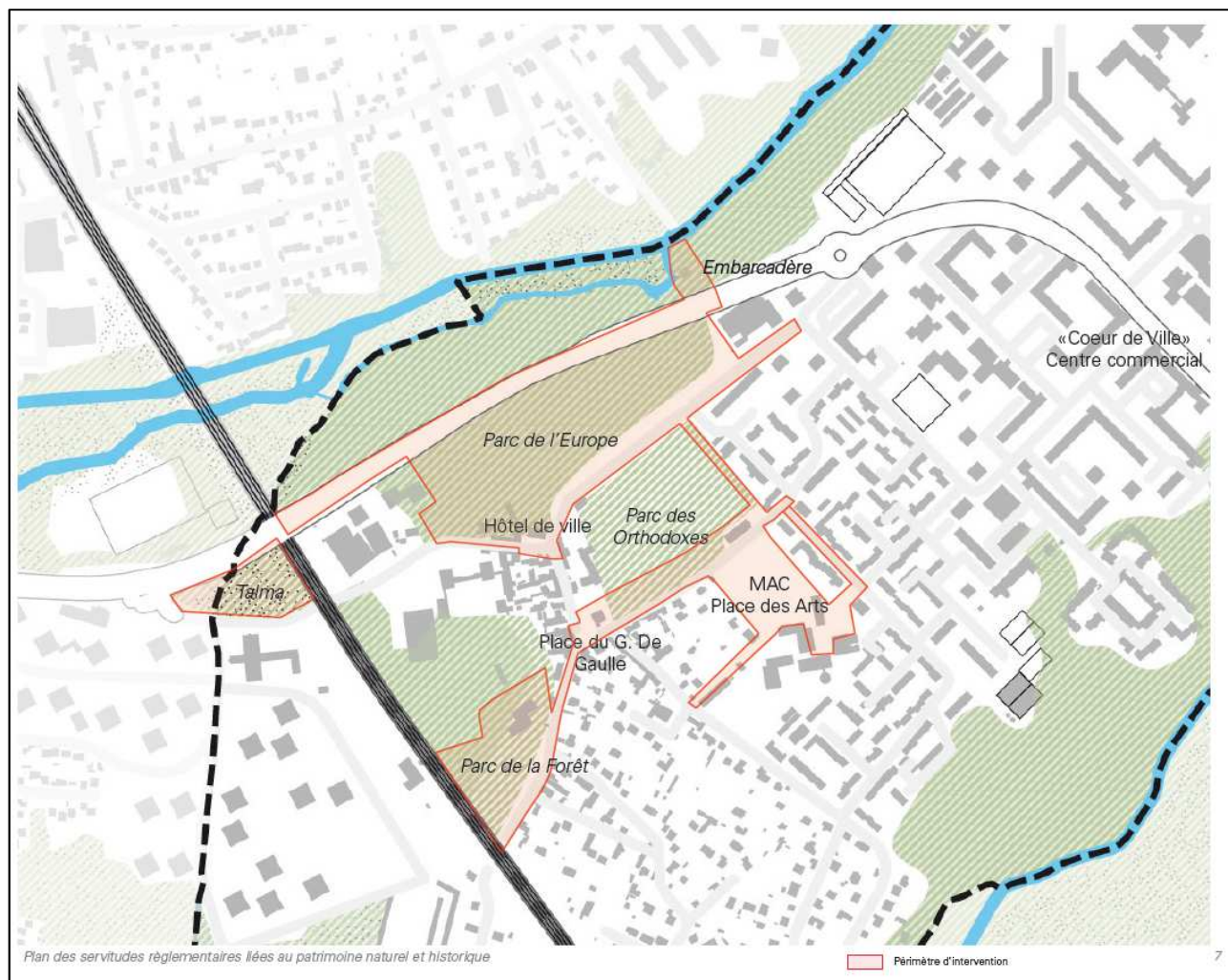
2 Espace boisé classé où quelques arbres vont être abattus puis remplacés



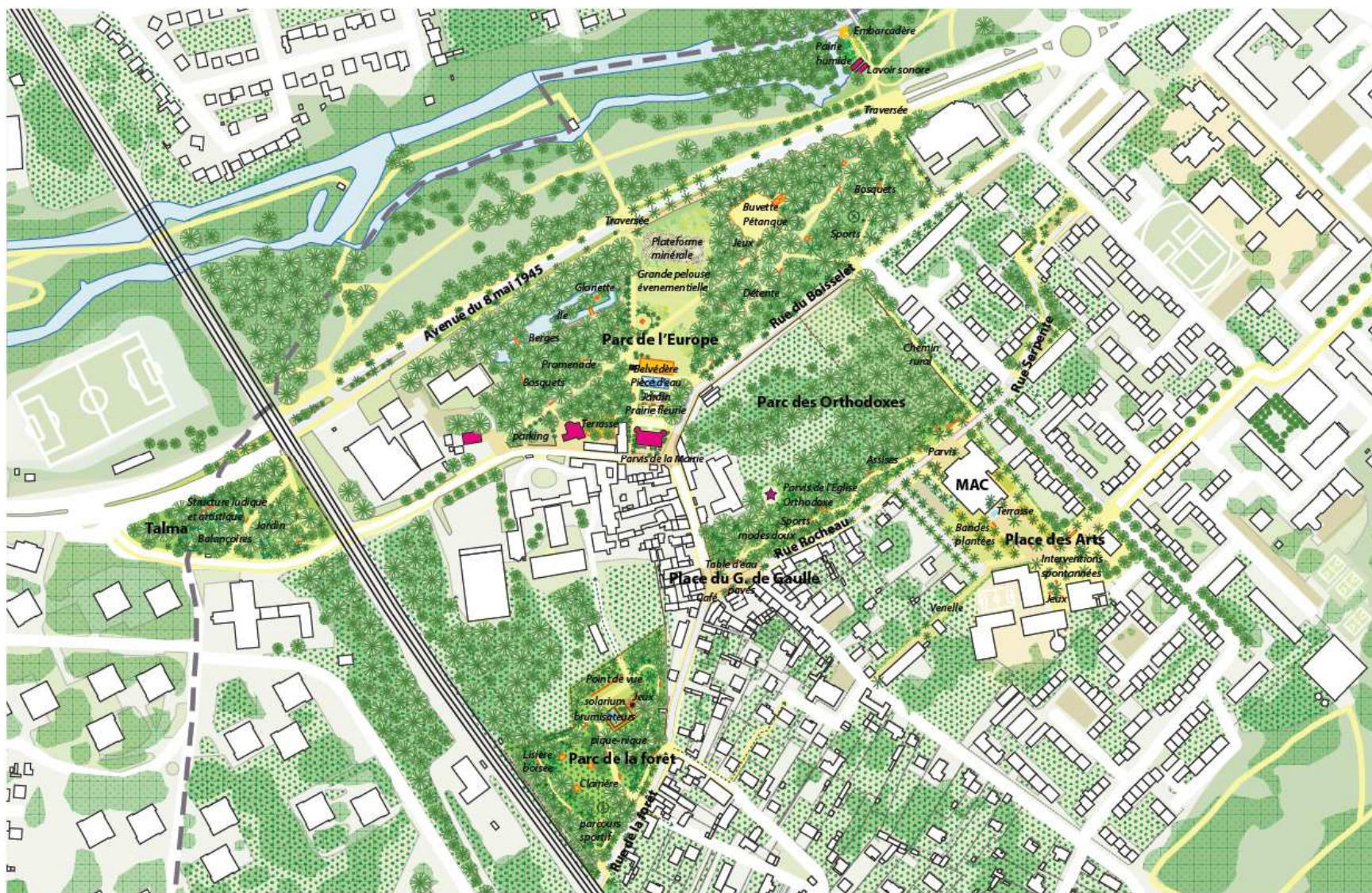
Plan masse

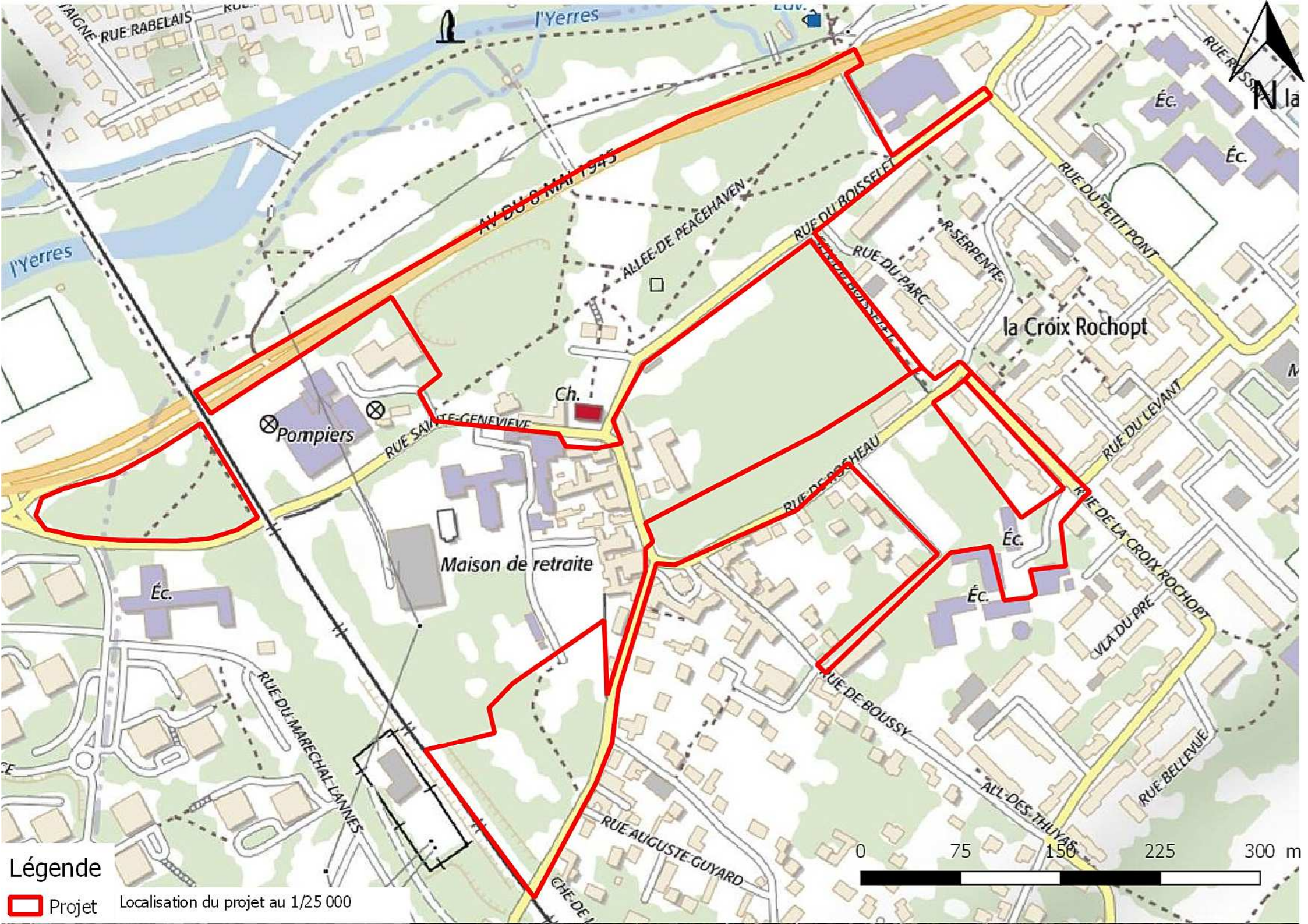


Périmètre d'intervention



Esquisse du projet

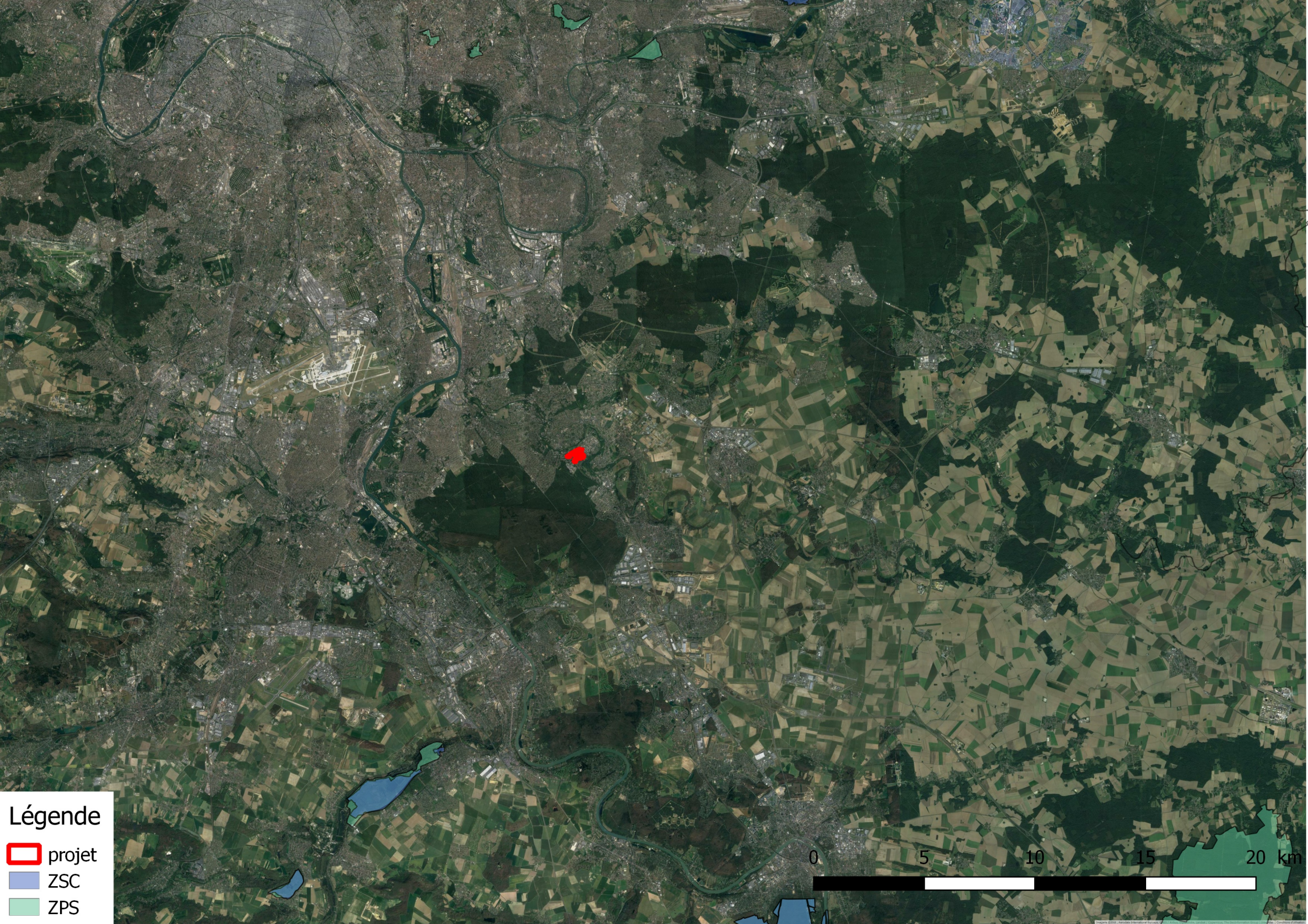







Légende

Projet

Localisation du projet au 1/25 000



Légende

-  projet
-  ZSC
-  ZPS

